

Commission permanente

du 08/11/2000

I-Action

RENFORCEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU BASSIN RENNAIS ILLE ET VILAINE

Afin de faire face aux déficits de ressource en eau potable à l'horizon de 10 ans, le Département d'Ille et Vilaine se portait maître d'ouvrage en 1996 d'un barrage sur le Meu à Gaël, en raison de l'intérêt de cet ouvrage pour le soutien d'étiage et l'écrêtage de crues.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce projet conduisaient le Conseil Général d'Ille et Vilaine à demander en 1997, aux ministres de l'Agriculture et de l'Environnement, de mettre en place une mission d'inspection.

Le rapport de cette mission publié en 1999 :

- Confirmait le niveau de déficit notamment pour le Syndicat de Production du Bassin Rennais – 5 à 7 millions de m³.
- Emettait un avis défavorable à un projet de barrage sur le Meu
- Proposait les mesures suivantes pour dégager de nouvelles ressources :
 - pompage dans l'Aff et stockage dans la retenue de la Chèze
 - potabilisation de la retenue de la Cantache après reconquête de sa qualité
 - maintien, voire renforcement, des productions existantes
 - importation d'eau de l'IAV depuis Férel

Le Conseil Général décidait en conséquences, sur la base de ce rapport, d'engager les études d'actualisation du schéma d'approvisionnement en eau potable du département, dont les principales propositions pour le Bassin Rennais sont résumées ainsi qu'il suit :

❶ Confirmation du niveau des déficits en 2010 :

- pas de déficit en année normale
- déficit de 5.8 Millions de m³ en année sèche
- déficit de 6.8 Millions de m³ en cas de vidange du barrage de la Chèze (en année normale)

② Ressources nouvelles mobilisables

2-1 : Utilisation des eaux de l’Aff

Création d’une retenue pouvant mobiliser 3 Millions de m³. Cette opération a été abandonnée en raison des difficultés diverses rencontrées.

2-2 : Barrage du Villaumur sur la Cantache

Situé sur le syndicat de production SYMEVAL, il représente un potentiel de 5 Millions de m³ dont 4 pour le Bassin Rennais.

2-3 : Importation depuis l’usine de Férel

L’étude menée par le département 35 démontre la possibilité de compenser le déficit des ressources sur le Bassin Rennais par une importation d’eau potable depuis les installations de l’IAV.

Lors de la réunion qui s’est tenue à Rennes le 28 octobre dernier en présence du Président de l’IAV et de Messieurs Bissonnier, Hamel, Meynier, il a été demandé à l’IAV de travailler sur deux hypothèses :

- Apport d’un complément de 6 à 7 Millions de m³ au Bassin Rennais à l’horizon 2010.
- Apport plus massif de 17 Millions à l’horizon 2020 pendant les neuf mois de basse saison.

Nous traiterons d’abord de la faisabilité technique puis nous commenterons les différentes simulations économiques joints au présent rapport.

A – Faisabilité de l’exportation vers le Bassin Rennais

1^{ère} étape : 7 Millions de m³

Les installations actuelles de l’IAV et en particulier l’usine de Férel sont en mesure de répondre à cette demande toute l’année sauf en période dite de « haute saison » correspondant à la saison estivale (juillet – août – septembre) ; en effet, la capacité de production de l’usine (90 000 m³/jour) est déjà mobilisée par les souscriptions des collectivités du Morbihan et de Loire-Atlantique – cette « mobilisation » est effective en année sèche ; en année normale, la station est « sous-utilisée » même en haute saison.

Ce constat nous permet de répondre sans difficultés en année normale à une demande d’importation supplémentaire générée par la mise hors service d’une partie de l’équipement de production de Rennes (vidange décennale de Rennes IV) moyennant une concertation étroite préalable à des mesures adaptées de gestion coordonnée des ressources des collectivités clientes de l’IAV.

Les moyens de transfert d'eau existants restent cependant insuffisants, même si à ce jour l'eau de Férel arrive déjà aux portes de Rennes. Il est nécessaire de les renforcer par un feeder Ø 700 sur 80 kms.

2^{ème} étape : 16 Millions de m³

Il s'agit là de pouvoir satisfaire les nouveaux besoins à l'horizon 2020 et même au-delà.

Les moyens actuels de production ne permettent pas cette exportation plus massive. En outre, en année sèche, un pompage supérieur au niveau actuel de prélèvement (100 000 m³ jour maximum) risque d'accentuer des conflits d'usage, déjà latents en année normale.

La réponse à ces nouveaux besoins exigent :

- l'extension de l'usine afin de se doter de moyens de production d'une capacité de 3000 m³/heure
- le doublement des moyens de transfert depuis Férel jusqu'à Rennes
- l'investissement préalable d'une nouvelle écluse s'impose (ou de tout autre moyen permettant l'arrêt définitif des intrusions d'eaux salines. Outre la réponse à une demande croissante de franchissement du barrage par la navigation et au problème de circulation routière, ce nouvel ouvrage permet l'économie journalière du rejet de 300 000 m³ d'eau douce à l'aval du barrage.

B – Approche économique

Différentes simulations ont été menées pour chaque étape d'approvisionnement. Dans tous les cas, elles intègrent la répercussion de 0.30 F/m³ maximum liée à la mise en œuvre de la liaison de sécurité Férel-Campbon – les coûts d'exploitation y compris les amortissements.

Pour chaque étape les hypothèse de simulation sont les suivantes :

- Etape 8 Millions de m³

Simulation n°1

Livraison à Rennes – couverture à 100 % de l'investissement par l'Ille et Vilaine

Prix de revient : 1.80 F/m³

Prix de revient péréqué : 2.60 F/m³

Simulation n°2

Livraison à un ouvrage répartiteur aux portes de l'Ille et Vilaine – couverture à 100 % de l'investissement par l'Ille et Vilaine

Prix de revient : 1.36 F/m³

Prix de revient péréqué : 2.45 F/m³

(la différence entre 1 et 2 provient essentiellement du différentiel d'amortissement)

Simulation n°2 bis

Solution n°2 mais avec financement par le 35 limité à 50 %

Prix de revient : 1.69 F/m³

Prix de revient péréqué : 2.56 F/m³

- **Etape 16 Millions de m³**

Simulation n°3

Renforcement de l'usine d'eau potable (60 000 m³/jour)

Livraison à un ouvrage de répartition

Financement à 100 % par l'Ille et Vilaine

Prix de revient : 1.38 F/m³

Prix de revient péréqué : 2.19 F/m³

Simulation n°3 bis

Renforcement de l'usine d'eau potable (60 000 m³/jour)

Livraison à un ouvrage de répartition

Financement à 50 % par l'Ille et Vilaine

Prix de revient : 2.02 F/m³

Prix de revient péréqué : 2.50 F/m³

Simulation n°4

Renforcement de l'usine d'eau potable (60 000 m³/jour)

Livraison à un ouvrage de répartition

Financement à 100 % du feeder seul par l'Ille et Vilaine

Prise en charge de l'usine par l'IAV

Prix de revient : 1.79 F/m³

Prix de revient péréqué : 2.39 F/m³

CONCLUSION

Cette pré-étude démontre bien la faisabilité d'une importation d'eau potable au bassin rennais depuis les installations de l'IAV, tant sur le plan technique que sur le plan économique, et ce pour satisfaire les nouveaux besoins à l'horizon 2010, dans un premier temps, puis à l'horizon 2020.

Quelles que soient les hypothèses de financement, on constate que le prix de revient, qui tient compte du surcoût de Férel-Campbon, reste dans des fourchettes habituelles de prix de production.

La négociation des prix de vente devra tenir compte de la solution de financement qui sera retenue.

Au-delà de la simple réponse de l'IAV à une « nouvelle demande », il convient plutôt d'aborder cette question comme un nouveau dossier pour l'IAV et pour les 3 départements qui l'ont fondé pour s'entraider et travailler ensemble sur un sujet d'intérêt commun : l'eau.

Cette opération exige de l'IAV des règles fortes de transparence et d'égalité entre nous tous, représentant les citoyens de notre bassin. Les équilibres d'usage de l'eau techniques et financiers doivent donc être garantis pour les trois départements, je ne doute pas que ces nouveaux équilibres seront trouvés et respectés.

D'autres grands chantiers relèvent de cette même solidarité interdépartementale, en citant en particulier la liaison future Férel-Campbon, complément indissociable du dossier présenté aujourd'hui.

Cette solidarité interdépartementale, l'usage de l'eau à l'aval du fleuve, traduisent la solidarité de bassin. Cette solidarité, que devra exprimer le SAGE en cours de réalisation doit être renforcée. L'IAV, sans doute à travers de nouveaux statuts, est sans doute notre outil commun le mieux approprié pour exprimer cette solidarité, travailler sur la coordination des actions. (Appel aux Côtes d'Armor pour venir nous rejoindre ?)